

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-7-10-3

Séance du vendredi 6 juillet 2012

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE A COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CP-2010-9-4-33 du 2 juillet 2010 relative à l'avenant à la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine à Colmar,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-10-4 du 8 décembre 2011 relative à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la subvention d'aide à la Rénovation Urbaine de Colmar d'un montant de 1 021 200 € en faveur de la Colmarienne du Logement qui est à prélever sur le programme H223, chapitre 204, nature 204162 fonction 72

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 06 JUILLET 2012

ANRU  
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRU04536	<b>COLMARIENNE DU LOGEMENT</b> Réhabilitation thermique de 412 logements-Quartier Europe- Colmar	1 021 200,00	Forfait	1 021 200,00
			Total	1 021 200,00